



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Municipalité

Belmont, le 17 février 2020

**Préavis No 03/2020
au Conseil communal**

**Chemin du Plan tronçon supérieur – Déplacement d'un collecteur
d'eaux usées – Remplacement d'une conduite d'eau potable –
Création d'un trottoir franchissable**

TABLE DES MATIERES

1. Préambule.....	3
2. Historique	3
3. Etat des lieux.....	3
3.1. Collecteur d'eaux usées	3
3.2. Canalisations d'eau potable	4
3.3. Trottoir franchissable.....	4
4. Description des travaux.....	4
4.1. Collecteur d'eaux usées	4
4.2. Colonne d'eau potable	4
4.3. Trottoir franchissable.....	4
4.4. Réseau électrique	4
5. Enquête publique	4
6. Coût des travaux.....	5
7. Financement.....	5
8. Subvention.....	6
9. Plan d'investissement 2017-2021 (préavis 02/2017)	6
CONCLUSIONS.....	7

Au Conseil communal de Belmont

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La parcelle n° 57 située à l'angle du chemin du Plan et de la route de la Cita fait l'objet d'un projet de construction. Cette parcelle est traversée par un collecteur d'eaux usées faisant partie de notre réseau d'assainissement. Afin de permettre la construction du bâtiment projeté, cette canalisation doit être déplacée. Sa position future sera dans le chemin du Plan.

La colonne d'eau potable, en fonte ductile, située dans la partie supérieure du chemin du Plan est fragile et pourrait être rompue pendant les travaux. De plus, à l'époque, la conduite avait été calée à l'aide de « loches » en bois laissées en place. Le contact du bois en décomposition avec la fonte engendre un risque accru de perforation et par conséquent de fuites. C'est pourquoi nous profitons de la changer.

Nous profitons de ces travaux, qui vont impacter toute la chaussée, pour prolonger jusqu'au carrefour Plan/Cita le trottoir franchissable existant.

2. Historique

Le tronçon inférieur, du chemin de la Guibaude jusqu'au chemin de Rueyeres, a fait l'objet du préavis 07/2005 (voir annexe) dont les travaux ont consisté en :

- La modification et élargissement d'un virage ;
- Le changement de la conduite d'eau potable ;
- La création d'un cheminement piétonnier ;
- L'assainissement du pont.

3. Etat des lieux

3.1. Collecteur d'eaux usées

Une inspection par camera du collecteur existant – sur le tronçon à déplacer - a permis de constater que celui-ci était en très mauvais état. Les principaux problèmes visualisés sont :

- L'ovalisation de la section ;
- Des fissures de la canalisation ;
- Des déchirures de la canalisation.

Au vu des résultats, l'inspection à l'aide d'une caméra a été prolongée jusqu'aux regards de visite situés à la hauteur du Chemin de la Guibaude. Cette seconde partie du tracé était dans le même mauvais état que la partie supérieure.

Sur cette base, la décision de reconstruire le collecteur depuis le carrefour Plan/Cita jusqu'aux regards situés à la hauteur du chemin de la Guibaude a été prise. Ce nouveau collecteur sera situé entièrement sur le domaine public.

3.2. Canalisation d'eau potable

La canalisation principale d'eau potable, datant des années 70, est en fonte ductile. Ce matériau nous cause passablement de problèmes liés principalement aux fuites par perforation due à la corrosion. Ce matériau s'avère fragile et peut conduire à une rupture lors de travaux de fouille à proximité. Cette conduite sera changée dans le cadre de ces travaux.

3.3. Trottoir franchissable

Le chemin du Plan bénéficie d'un trottoir franchissable sur sa partie inférieure mais uniquement d'un marquage sur la partie supérieure. Ces travaux sont l'occasion de réaliser la prolongation de ce trottoir jusqu'au carrefour Plan/Cita.

4. Description des travaux

4.1. Collecteur d'eaux usées

Le nouveau collecteur d'eaux usées, constitué d'un tuyau PVC de 30 cm de diamètre, sera situé dans l'assiette du chemin du Plan entre le carrefour Plan/Pralets/Cita et le chemin de la Guibaude. Le tronçon entre le chemin de la Guibaude et la fin du trottoir existant a fait l'objet d'une inspection par caméra. Son état est bon, il fera l'objet d'un curage et d'un fraisage.

4.2. Colonne d'eau potable

Les travaux prévoient la mise en place d'une nouvelle canalisation en polyéthylène en lieu et place de celle en fonte ductile. Les travaux sont prévus entre le carrefour Plan/Pralets/Cita et la fin du trottoir existant afin d'établir la liaison avec la conduite réalisée dans la 1^{ère} étape.

4.3. Trottoir franchissable

Le projet prévoit de prolonger le trottoir franchissable existant, situé sur la droite dans le sens de la montée, jusqu'au carrefour Plan/Pralets/Cita. Ainsi ce chemin sera sécurisé, pour les piétons, sur toute sa longueur.

4.4. Réseau électrique

Dans le but de garantir la sécurité d'approvisionnement électrique, nous profitons de ce type de travaux pour effectuer des liaisons entre les postes de distribution. C'est pourquoi nous profiterons des travaux de fouille pour y poser 2 tubes et effectuer ainsi la liaison entre le poste de distribution 46 (au carrefour Cita/Pralets) et le poste de distribution 85 situé dans le chemin du Plan.

5. Enquête publique

Ces travaux feront l'objet d'une mise à l'enquête publique.

6. Coût des travaux

Travaux	Montants HT		
Collecteurs, travaux routiers	CHF		563'000.--
Génie civil	CHF	553'000.--	
Curage, fraisage		10'000.--	
Conduite d'eau potable			62'500.--
Appareillage	CHF	62'000.--	
Analyses	CHF	500.--	
Electricité			50'000.--
Eclairage public			13'000.--
Têtes d'éclairage	CHF	13'000.--	
Prestations ingénieurs			79'800.--
Honoraires ingénieur GC	CHF	50'300.--	
Honoraires géotechnicien	CHF	10'000.--	
Ingénieur spécialisé	CHF	7'500.--	
Relevés géomètre	CHF	4'000.--	
Laboratoire routier	CHF	6'000.--	
Enquête publique	CHF	2'000.--	
Divers et imprévus 10 %	CHF		76'900.--
Total hors taxe	CHF		845'200.--
TVA 7.7 %	CHF		65'080.--
Total TTC	CHF		910'280.--
Montant demandé TTC arrondi			911'000.--

7. Financement

Le montant estimé à Fr. 911'000.- sera prélevé sur les disponibilités de la Bourse communale.

8. Subvention

Le remplacement de la conduite d'eau potable fait l'objet, en général, d'une subvention de l'ECA. A cet effet, une demande a été transmise à cet établissement.

9. Plan d'investissement 2017-2021 (préavis 02/2017)

Les travaux faisant l'objet du présent préavis ne figurent pas au plan d'investissement car totalement imprévisibles. Cependant un montant de CHF 500'000.— par année est inscrit au titre des divers et imprévus

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal N°03/2020 du 17 février 2020 « Chemin du Plan tronçon supérieur – Déplacement d'un collecteur d'eaux usées – Remplacement d'une conduite d'eau potable – Création d'un trottoir franchissable
- oui le rapport de la Commission des finances
- oui le rapport de la Commission technique nommée à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de Fr. 911'000.--, destiné à financer les travaux de déplacement d'un collecteur d'eaux usées, la pose de tubes électriques vides, le changement d'une conduite d'eau potable, subventions éventuelles à déduire, la création d'un trottoir franchissable.
2. que le coût des travaux concernant les collecteurs sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement n° 460.3312.02 ou par amortissement supplémentaire si le compte du bilan n° 9280.02 « Réserve pour construction et entretien réseau d'égouts et STEP » le permet.
3. que le coût des travaux relatifs au réseau électrique sera amorti par annuités égales, en 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement n° 820.3312.02 « Amortissement réseau et réservoir ».
4. que le coût des travaux relatifs au réseau d'eau sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum et comptabilisé sur le compte de fonctionnement n° 811.3312.02 « Amortissement réseau et réservoir »
5. que le coût des travaux relatifs au réseau routier sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum et comptabilisé sur le compte de fonctionnement n° 430.3311.00 « Amortissements ouvrages génie civil ».
6. que pendant la durée des travaux, les dépenses seront comptabilisées sur le compte n° 9171.000.13 « C/Att. Chemin du Plan supérieur, collecteurs et eau potable », qui fonctionne comme compte collectif « Travaux ». La ventilation des dépenses se fera au bouclage dudit préavis et seront comptabilisées dans les comptes respectifs.

Travaux publics, Services industriels

Ph. Michelet, Municipal

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 avril 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



G. Muheim



La Secrétaire



I. Fogoz

Annexe : Chemin du Plan

